Réception par le préfet : 22/02/2023

DELIBERATION Nº 4/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 10 FEVRIER, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION 181 fávriou 2023

1^{er} février 2023

DATE D'AFFICHAGE

4 février 2023

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice Présents

Votants

MA

14

10

13

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS: Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF

ACHAT DES PARCELLES A 200, A 201, A 202 et A 213 Terrain dit des Maslis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil a déjà accepté en mai 2021 l'achat de parcelles, aux Maslis. Une somme de 71 000€ est prévue au budget depuis cette date.

Maître ALEXANDRE Thierry, notaire en charge de ce dossier, a transmis les détails cet achat : 4 parcelles cadastrées A 200, A 201, A 202 et A 213, d'une superficie totale de 8 ha 95 a 64 ca au prix de 95 160,00€.

Ces parcelles sont actuellement louées sous la forme juridique d'un bail rural par , exploitant agricole. Une promesse de bail sera faîte à son successeur,

. Cette acquisition permettra ainsi la pérennité d'exploitation par un jeune

agriculteur comme

Monsieur le Maire propose que l'acte définitif soit préparé par Maître ALEXANDRE Thierry, notaire en résidence à Honfleur.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE l'achat de 4 parcelles cadastrées A 200, A 201, A 202 et A 213 d'une superficie de 8 ha 95 a 6 ca, au prix de 95 160,00€, hors frais notariés.

CONFIE à Maître ALEXANDRE Thierry, notaire à Honfleur, la rédaction des actes et du nouveau fermage.

INSCRIT la dépense totale au budget 2023.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire Michel MARESCOT

